



Conge parental, rupture conventionnelle et chômage

Par **cecilou**, le **06/05/2009** à **15:16**

Bonjour,

Mon congé parental de 3 ans prend fin en octobre 2009. En CDI depuis 1999, je ne souhaite pas reprendre mon poste pour plusieurs raisons.

Puis je bénéficier des allocations chômage a fin de ne pas perdre mes droits suite a une rupture conventionnelle de mon contrat.

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement